

ENTREPRISES La Tribune / 15

L'ACTUALITÉ DES PME

Aide à l'innovation - Île-de-France

Naskeo transforme les effluents en électricité

L'entreprise propose des stations de méthanisation disponibles pour des PME. Elle a créé un premier pilote grâce à une aide régionale.

Tout est parti d'un projet étudiant », raconte Marc Bauzet, responsable commercial et cofondateur de Naskeo Environnement. Sur les bords de Centrale Paris, il rencontre Aurélien Lagardon. Ensemble, ils planchent sur la méthanisation, c'est-à-dire la transformation de déchets organiques en biogaz riche en méthane, qui constitue une source d'énergie renouvelable à fort potentiel.

Ce procédé fait d'une pierre deux coups : non seulement les déchets sont éliminés par un procédé biologique, mais ils peuvent faire tourner de petites centrales électriques. Une fois leur diplôme en poche, les deux complices décident d'aller jusqu'au bout de leurs recherches. Ils fondent Naskeo en 2005, avec Damien Delhomme et Sylvain Frédéric. Moyenne d'âge de l'équipe, qui compte huit personnes aujourd'hui : 27 ans. Pour passer à la pratique, Naskeo décroche une aide du conseil régional d'Île-de-France. Ces 40.000 euros permettent de mettre au point un « pilote » de station mobile de mé-

thanisation. Il constitue l'outil indispensable pour établir un diagnostic des pollutions et évaluer les capacités énergétiques des clients : usine agroalimentaire, centre de compostage, industries, etc.

INNOVATIONS FUTURES

« Le choix stratégique de Naskeo nous a plu », explique Christelle Henry, conseillère technologique au Critt (*), la structure qui instruit les dossiers pour le compte du conseil régional d'Île-de-France. L'entreprise développe des petites unités de méthanisation et de cogénération facilement disponibles pour les PME. Cette offre constitue une alternative intéressante aux grandes installations de traitement des effluents. »

Une entreprise pharmaceutique et une fromagerie ont déjà choisi Naskeo pour traiter leurs rejets.

« En outre, Naskeo développe des innovations que nous continuerons à suivre de près », complète Christelle Henry. La PME prévoit ainsi de démarrer, en janvier 2009, une unité de génération d'énergie à haut rendement à partir de déchets solides : lisier, déchet de cantines, etc. Autant d'éléments qui ont également séduit les investisseurs : la PME a levé 2,6 millions d'euros en juillet auprès de Xange et Oddo Asset Management. De quoi envisager 3 recrutements. Et surtout, une belle courbe de croissance : de 600.000 euros en 2007, la PME compte passer à 5 millions d'ici deux ans.

GRÉGOIRE PINSON

(*) Les centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie sont des associations loi 1901.

MODE D'EMPLOI DU DISPOSITIF

L'aide régionale à l'innovation et au transfert de technologie (Aritt) vise à accélérer le développement technologique des PME. Plafonnée à 70.000 euros, elle peut financer une partie des recherches sous-traitées à un laboratoire ou servir de complément d'embauche pour des postes de R&D. Cette aide concerne les PME de moins de 250 salariés des secteurs de l'industrie ou des services (hors négoce) ainsi que les laboratoires de recherche publics ou privés à but non lucratif. Les dossiers sont instruits, pour le compte de la région, par les centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (Critt). Contact : Critt-Chimie Environnement (01.44.61.72.00)